

# Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

## Du 13 octobre 2014 à 20h00

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 11**

**Présents :** M. MORGEN Jean-Paul, M. BIANCHI Bruno, M. DE SOUSA Claude, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. PAILLARD Bertrand, M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. NACER Boudjema, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

### **Absents excusés :**

M. FLEURY Sylvain donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

M. OTTIGER Jean-Claude donne procuration à M. DESOUSA Claude

M. GROSJEAN Hervé donne procuration à M. ROBEZ-MASSON Jérémy

MME GRUSS Virginie donne procuration à Mme GARCIA Françoise

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M.-Stéphane ROMANO est nommé secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

1 – Approbation du PV conseil du 26 septembre 2014

2 – Règlement périscolaire

3 – Règlement NAP

4 – Tarifs NAP

5 – NAP : convention intervenants extérieurs

6 – Règlement CLA

7 – Achat tracteur ou autre pour déneigement

8 – Questions et informations diverses

Avant d'aborder les différents points inscrits à l'ordre du jour, M. le Maire présente M. Gilles LELIEVRE Conseiller Collectivités Territoriales à GrDF, qui sur invitation, est venu présenter le projet de modernisation du système de comptage du gaz naturel. Ce projet « Compteurs Communicants Gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- Le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation ;

- L'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ses nouveaux services nécessite :

- Le remplacement des compteurs de gaz existants ;

- L'installation sur des points hauts des concentrateurs (antennes)

- La mise en place de nouveaux systèmes d'information pour ainsi recevoir et traiter chaque jour 11 millions d'index de consommation en mètres cubes, les transformer en kWh (calcul de l'énergie) et les publier aux fournisseurs et aux consommateurs, en garantissant des délais courts et une haute performance de l'ensemble de la chaîne. L'Hébergeur est une personne publique qui est propriétaire, dans son domaine public et/ou privé de Sites pouvant accueillir les Equipements Techniques de GrDF. L'opération se déroule en deux temps : GrDF sélectionne d'abord, avec l'accord de l'Hébergeur, un certain nombre de sites qui présentent des caractéristiques propices à l'installation d'un concentrateur. Dans un second temps, après des démarches qui sont indiquées dans la convention d'hébergement, les sites d'installation sont définitivement arrêtés. Les parties signent alors une convention particulière sur ces sites.

Après avoir entendu l'exposé de M. LELIEVRE représentant les services de GrDF, les élus après ces explications ont pu poser des questions d'ordre technique, notamment par rapport aux installations

des antennes et la conséquence des émanations électromagnétique, mais aussi sur le contenu de la convention proposée à cet effet. M. Lelièvre se voulant rassurant explique que les termes de la convention ont été légèrement modifiés et que celle-ci nous parviendrait prochainement. Quant aux émanations électromagnétiques elles n'ont pas plus d'influence sur l'homme qu'un portail électrique. Les élus décident de se prononcer sur l'éventuelle signature de la convention lors d'un prochain conseil.

### **1 – Approbation du PV conseil du 26 septembre 2014**

M. Sylvain FLEURY arrive à 20h05

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 26 septembre 2014.

Le Conseil à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2014.

### **2 – Règlement périscolaire (garderie et restauration)**

M. le Maire expose : suite aux modifications des rythmes scolaires applicables depuis la rentrée de septembre, il est nécessaire d'appliquer certaines règles afin d'organiser et de gérer au mieux les services périscolaires.

M. le Maire présente aux élus le nouveau règlement scolaire,

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité, valide le nouveau règlement périscolaire.

### **3 – Règlement Nouveaux Accueils Périscolaire (NAP)**

M. le Maire expose : depuis la rentrée scolaire, les activités périscolaires mises en place en prolongement du service public de l'éducation, visent à favoriser tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives. Les activités commencent dès la fin des cours scolaires, soit de 15h45 à 16h30. Pour organiser au mieux ces services, il est nécessaire de mettre en place un règlement, afin de prévoir le nombre d'animateurs et de connaître au juste et à l'avance le nombre d'enfants qui fréquenteront ces services. Les activités se dérouleront principalement dans les locaux du CLA et sur les terrains de sports situés à proximité.

M. le Maire présente aux élus le nouveau règlement pour les **Nouvelles Activités Périscolaires**,

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité, valide le nouveau règlement périscolaire.

### **4 – Tarifs NAP**

M. le Maire expose : le coût des nouveaux rythmes scolaires est important et présente une dépense supplémentaire conséquente pour la commune. Afin de couvrir les frais de personnel encadrant et autres dépenses courantes de fonctionnement, je vous propose d'instaurer pour les **Nouvelles Activités Périscolaires** une participation forfaitaire mensuelle, applicable dès janvier 2015, à savoir :

Par famille :

- 1<sup>er</sup> enfant 10 € : 2<sup>ème</sup> enfant et suivants 5 €

Pour les autres enfants du RPI qui prennent le bus de PHAFFANS à DENNEY (activités à partir de 16h05)

Par famille :

- 1<sup>er</sup> enfant 5 €

- 2<sup>ème</sup> enfant et suivants 2,50 €

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité, valide la tarification désignée ci-dessus.

### **5 – NAP : convention intervenants extérieurs**

M. le Maire expose : des bénévoles adhérents de l'association ADLCR et un journaliste ont proposé leur participation pour encadrer les enfants sur des durées allant de vacances scolaires à vacances scolaires.

Afin de définir les rôles de chacun, la durée, l'engagement de l'intervenant, l'engagement de la commune..., une convention liant la commune et chaque intervenant doit être conclue entre les deux parties. Cette convention servira aussi de justificatif auprès de l'assurance de la commune.

Après en avoir débattu, le Conseil à l'unanimité, valide la convention proposée par M. Le Maire.

## **6 – Règlement CLA**

M. le Maire expose : suite à divers petits problèmes rencontrés lors de l'état des lieux de la salle du CLA, il propose d'ajouter deux points au règlement, à savoir :

- dans le paragraphe intitulé « il est interdit » ajouter :

Il est strictement interdit d'accéder et d'utiliser le 1<sup>er</sup> étage

D'utiliser des barbecues et pratiquer des feux extérieurs.

Le conseil approuve à l'unanimité le nouveau règlement qui entrera en vigueur à compter du 15 octobre 2014.

## **7 – Achat tracteur ou autre pour déneigement**

M. le Maire expose : n'ayant trouvé personne pour assurer les tournées de déneigement sur le territoire de la commune, je vous propose d'acheter un tracteur d'occasion pour une valeur se situant entre 20 000 et 25 000 € environ. L'employé technique de la commune pourra ainsi effectuer les tournées si besoin.

Toutefois, Monsieur le Maire signale qu'il est en négociation avec une entreprise locale qui pourrait effectuer les tournées.

En dernier recours, le conseil municipal autorise M. le Maire à acheter au nom de la commune un tracteur dès que l'occasion se présentera.

## **8 – Questions et informations diverses**

### **Terrain lotissement des Roseaux :**

Un futur propriétaire souhaite diviser le lot 2 situé sur le lotissement communal en deux parcelles constructibles. Les élus consultés par mail et en possession des plans avaient autorisés le Maire à lui soumettre une proposition. Cette proposition consistait à réaliser un chemin d'accès de 4 mètres, en prenant 2 mètres sur le terrain communal. Cette solution permettait également de diviser le terrain communal en 2 parcelles distinctes.

Un projet est en étude, qui consiste à réaliser dans un triangle situé à l'entrée des terrains, un parking comprenant trois places de stationnement. Les frais d'aménagement du chemin ainsi que du parking seraient à la charge du futur acquéreur. Chaque habitation aurait à sa disposition un stationnement sur la parcelle cadastrée N° 170. L'accès depuis la rue des Roseaux se ferait sur la parcelle cadastrale N° 171.

Après débat, les élus autorisent le Maire, à soumettre cette proposition d'aménagement à un notaire, la décision finale sera à l'étude et proposée aux élus pour approbation lors d'une prochaine séance du conseil.

### **Forêt :**

Rappel opération 1 enfant 1 arbre : cette opération se déroulera courant novembre.

### **Représentation théâtrale**

M. le Maire informe les élus, que la troupe de théâtre des « 4 Saisons » à ANJOUTEY propose une représentation au CLA courant avril 2015.

La séance est levée à 23h00

M. le Maire donne la parole aux personnes présentent dans la salle

**Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie**